



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

Rapport de la première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture (16-18 mars 2022)

Résumé

Le Sous-Comité de l'élevage porte ses conclusions et recommandations à l'attention du Comité de l'agriculture.

Suite que le Comité de l'agriculture est invité à donner

Le Comité de l'agriculture est invité à:

- *approuver* le rapport de la première session du Sous-Comité de l'élevage et les recommandations qui y figurent.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Badi Besbes
Secrétaire du Sous-comité de l'élevage du Comité de l'agriculture
Tél.: +39 06 570 53406

I. Introduction

1. Le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture a tenu sa première session du 16 au 18 mars 2022. Sur les 133 membres du Comité, 123 avaient inscrit leur délégation à la session. Six Membres de l'Organisation, deux organismes des Nations Unies, sept organisations intergouvernementales, sept organisations non gouvernementales et six représentants du secteur privé ont participé à la session en tant qu'observateurs. On trouvera la liste des participants et la liste des documents sur le site web du Sous-Comité de l'élevage¹.

2. La session s'est déroulée à distance, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, en raison de la pandémie de covid-19 et des problèmes de santé publique et autres contraintes qui en découlent, tel qu'il en avait été décidé à l'issue de consultations avec le Bureau du Comité de l'agriculture.

3. Le Sous-Comité est convenu que la première session aurait lieu en visioconférence, à titre exceptionnel. Il est convenu également:

- i. que la réunion à distance constituerait une session ordinaire officielle du Sous-Comité, tenue conformément à l'article XXXII, paragraphe 3 du Règlement général de l'Organisation et à l'article II du Règlement intérieur du Comité de l'agriculture, qui s'appliquent mutatis mutandis au Sous-Comité;
- ii. que les dispositions du Règlement intérieur et les pratiques habituelles du Comité de l'agriculture devaient s'appliquer, à condition qu'elles soient compatibles avec les modalités de la visioconférence et/ou que la situation particulière ne s'oppose pas à leur application; dans le cas contraire, il serait exceptionnellement dérogé à ces dispositions et ces pratiques, conformément aux présentes règles;
- iii. que la session serait diffusée en direct sur internet et que l'enregistrement serait archivé sur le site web de la FAO;
- iv. que les procédures spéciales ou les méthodes de travail modifiées qui pourraient s'avérer nécessaires au bon déroulement de la session seraient appliquées.

4. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, s'est adressé au Sous-Comité.

5. Le Sous-Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO.

A. Élection des membres du Bureau et désignation des membres du Comité de rédaction

6. Le Sous-Comité a élu au scrutin secret M. Carlos Cherniak, Représentant permanent de la République d'Argentine auprès de la FAO, aux fonctions de président du Sous-Comité.

7. Le Sous-Comité a élu par acclamation les six membres ci-après à son Bureau entrant: États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord), Irlande (Europe), Koweït (Proche-Orient), Mali (Afrique), Nouvelle-Zélande (Pacifique Sud-Ouest), et Thaïlande (Asie).

8. Le Sous-Comité a été secondé par un comité de rédaction composé des pays suivants: Argentine, Australie, Brésil, Canada, Congo, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou et Philippines.

B. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

9. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session.

¹ <https://www.fao.org/coag/sub-committee-on-livestock/first-session/fr/>.

10. Le Sous-Comité a approuvé les procédures spéciales énoncées à l'annexe du calendrier provisoire.
11. L'ordre du jour figure à l'annexe B.

II. L'élevage durable pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre la pauvreté

A. Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes agroalimentaires durables, à la nutrition et à une alimentation saine²

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

12. de demander à la FAO, dans le cadre de l'élaboration de l'Évaluation et des documents qui la composent, de préciser que l'on se serve du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que d'autres libellés et concepts approuvés de façon multilatérale, en particulier ceux sur lesquels les organes directeurs de la FAO se sont accordés, notant que les objectifs de développement durable (ODD) étaient intégrés et indissociables et qu'ils se rapportaient de manière équilibrée aux trois dimensions du développement durable;
13. de faire bon accueil au processus inclusif de la première composante³ et d'inviter la FAO à poursuivre la réalisation de l'Évaluation, l'objectif étant de présenter les documents relatifs aux trois autres composantes⁴ lors des sessions successives du Sous-Comité;
14. d'encourager les Membres à examiner les effets des politiques, des programmes et des cadres législatifs relatifs à l'élevage sur les résultats nutritionnels et d'actualiser les recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments afin qu'elles accordent une place adéquate aux aliments provenant d'animaux terrestres et aux besoins spécifiques en nutriments au cours de la vie des humains;
15. d'encourager la FAO à renforcer la collaboration avec les partenariats pertinents, en particulier le Programme mondial pour un élevage durable, l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture et le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage;
16. d'encourager les Membres et les autres partenaires fournisseurs de ressources à soutenir, par des contributions financières et par la mise à disposition de recherches et de données, la réalisation de l'Évaluation, de sorte que l'élaboration des documents relatifs aux trois autres composantes puissent être achevée dans les délais;
17. de demander à la FAO de recenser les principales tendances, perturbations et crises qui pourraient avoir une incidence sur le secteur mondial de l'élevage et d'en informer les Membres.

² COAG/LI/2022/2.

³ *Contribution of terrestrial animal source food to healthy diets for improved nutrition and health outcomes – an evidence and policy overview on the state of knowledge and gaps* (Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une amélioration des résultats nutritionnels et sanitaires – aperçu de l'état actuel des connaissances et des lacunes fondé sur une analyse des données et des politiques), projet de texte consultable à l'adresse <https://www.fao.org/3/cb8424en/cb8424en.pdf>.

⁴ Document n° 2: *Factors determining supply, demand and consumption of terrestrial animal source foods – historical analysis and foresight* (Facteurs déterminant l'offre, la demande et la consommation d'aliments provenant d'animaux terrestres – analyse historique et prospective); document n° 3: *Contribution of the livestock sector to food security and sustainable agrifood systems – benefits, synergies and trade-offs* (Contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et à des systèmes agroalimentaires durables – avantages, effets de synergie et arbitrages); et document n° 4: *Options to sustainably improve the livestock sector to better contribute to food security, sustainable food systems, healthy diets and nutrition* (Solutions à envisager pour améliorer durablement le secteur de l'élevage afin qu'il contribue mieux à la sécurité alimentaire, à des systèmes alimentaires durables, à une alimentation saine et à la nutrition).

18. Le Sous-Comité invite les Membres à faire part de leurs observations sur le projet de document relatif à la première composante de l'Évaluation pour le 15 mai 2022, au plus tard.

B. Bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs⁵

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

19. de reconnaître la façon dont les petits éleveurs contribuent, notamment en tant que catégorie d'exploitants familiaux, à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, autant qu'il convient et d'une manière cohérente, selon le contexte et les moyens nationaux, aux fins de la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

20. de prendre note des possibilités d'améliorer durablement la productivité du petit élevage, selon des méthodes spécialement adaptées aux différents contextes, priorités et capacités, et de la nécessité de concevoir des cadres politiques et réglementaires adéquats, notamment pour le renforcement des capacités et la coopération technique, qui s'adressent aux petits éleveurs pour transformer et développer leur potentiel économique;

21. de prier la FAO d'organiser de nouvelles consultations sur la nécessité d'élaborer un outil d'orientation facultatif destiné à améliorer durablement la productivité du petit élevage ainsi que sur la portée d'un tel outil, sa nature et sa conception.

C. Intégrer le secteur de l'élevage dans les mesures nationales relatives au climat en prenant en compte son adaptation et sa résilience face au changement climatique, ainsi que sa contribution à la biodiversité et aux services écosystémiques⁶

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

22. de reconnaître et d'encourager davantage les efforts déployés par les parties prenantes du secteur de l'élevage pour lutter contre le changement climatique et réaliser les ODD, notant que les ODD sont intégrés et indissociables et qu'ils se rapportent de manière équilibrée aux trois dimensions du développement durable;

23. de demander à la FAO de continuer d'aider les Membres à mener, s'il y a lieu, des programmes de renforcement des capacités en matière d'établissement et d'amélioration des rapports et des évaluations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en organisant des formations destinées aux gestionnaires et aux professionnels du secteur de l'élevage et en appuyant l'élaboration de politiques fondées sur des éléments scientifiques et des données probantes dans le secteur de l'élevage, en fonction des capacités et des priorités nationales et en tenant compte de manière égale des trois dimensions de la durabilité;

24. de recommander à la FAO de renforcer, selon qu'il conviendra, l'appui qu'elle apporte aux Membres aux fins de l'évaluation des émissions de GES, notamment en formant les gestionnaires et les professionnels du secteur de l'élevage et en partageant des bonnes pratiques;

25. de recommander à la FAO d'aider les Membres, s'il y a lieu, à intégrer des cibles d'atténuation et d'adaptation relatives à l'élevage dans les mesures et les politiques nationales concernant le climat, et à organiser des consultations régionales et nationales afin d'élaborer des stratégies et des plans d'action pour l'élevage face au changement climatique à l'échelon régional, ainsi qu'à mener des études nationales de faisabilité sur la réduction des émissions de méthane entérique en adoptant une approche fondée sur les systèmes alimentaires;

⁵ COAG:LI/2022/3.

⁶ COAG:LI/2022/4.

26. d'appeler les Membres à intégrer les questions de durabilité, de productivité, de compétitivité et de résilience des systèmes d'élevage dans leurs objectifs politiques, et à formuler des programmes et des stratégies de développement globaux et équilibrés qui favorisent l'adoption de pratiques à faibles émissions en tenant compte de la biodiversité, de la qualité de l'eau et des sols et des services écosystémiques dans les contextes nationaux et locaux ainsi que de la diversité des systèmes de production animale dans les différentes régions;
27. d'appeler les donateurs et les investisseurs à aider les Membres par l'intermédiaire de programmes et de projets d'investissement visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation au changement climatique, qui comprennent notamment l'élaboration de mesures d'atténuation convenant à chaque pays et de plans nationaux d'adaptation destinés au secteur de l'élevage.

III. Une seule santé

A. Renforcer les capacités et la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»⁷

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

28. de prier la FAO d'aider ses Membres à renforcer la biosécurité tout au long des chaînes de valeur de l'élevage en mettant au point une approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité et à développer les capacités institutionnelles et techniques correspondantes nécessaires pour évaluer les risques et les atténuer de manière graduelle à partir d'éléments scientifiques et de données probantes, afin de gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes et de lutter contre la résistance aux antimicrobiens en favorisant leur utilisation prudente;
29. de reconnaître et promouvoir le rôle joué par les éleveurs dans la surveillance et la santé animale et d'accueillir favorablement l'accent mis sur leur pleine participation à la gestion des risques de maladie dans le cadre de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité;
30. de convenir que les chaînes de valeur de l'élevage où il existe des normes sanitaires strictes en matière d'élevage sont importantes en ce qu'elles contribuent à la biosécurité mondiale;
31. de prier la FAO d'aider ses Membres à mettre en place et à développer les capacités nécessaires pour mettre en œuvre l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité dans plusieurs systèmes de production et secteurs et à rendre régulièrement compte des progrès accomplis;
32. de prier la FAO d'aider ses Membres, à leur demande, à examiner et à renforcer les cadres juridiques multisectoriels nationaux qui intéressent leurs programmes de gestion durable des espèces sauvages;
33. de prier la FAO d'aider ses Membres, selon qu'il conviendra, à élaborer ou à renforcer leurs cadres nationaux d'alerte rapide au titre de l'approche «Une seule santé» afin de recueillir et de prendre en compte les informations sur les facteurs de maladie issus des secteurs liés aux animaux d'élevage, aux forêts, aux espèces sauvages et aux ressources naturelles, à l'appui des besoins nationaux, régionaux et internationaux en matière d'évaluation rapide des risques relatifs aux maladies animales et aux zoonoses;
34. d'encourager la FAO à renforcer la collaboration au sein de l'Alliance tripartite et avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aux fins de la conception de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité en profitant de ce qu'ils élaborent le plan d'action conjoint «Une seule santé», et à considérer l'approche pour l'amélioration de la biosécurité comme une composante du plan d'action;

⁷ COAG:LI/2022/5, COAG:LI/2022/INF/4, COAG:LI/2022/INF/5, COAG:LI/2022/INF/6.

35. de prendre note avec satisfaction de la collaboration internationale améliorée, notamment au sein de l'Alliance tripartite et avec le PNUE, ainsi que des orientations du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé» au sujet du plan d'action y relatif et de sa mise en œuvre, et de prier la FAO de mener de nouvelles consultations auprès des Membres au sujet des activités en lien avec l'approche «Une seule santé».

B. Progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la peste des petits ruminants⁸

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

36. de se féliciter des progrès accomplis entre 2015 et 2021 dans la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PMEPPR), rappeler la faisabilité de la stratégie d'éradication et souligner la nécessité d'accélérer les actions menées de façon coordonnée pour éradiquer la peste des petits ruminants (PPR) d'ici à 2030, et, à cet égard, de prier la FAO de donner la priorité ainsi que de la visibilité à l'éradication de la PPR en étroite collaboration avec ses partenaires et d'informer régulièrement les membres des progrès accomplis;

37. d'adopter les actions prioritaires proposées pour la deuxième phase du PMEPPR, et notamment:

- i. d'encourager les membres à intégrer l'éradication de la PPR dans leurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et à consacrer une part du budget national au financement de la mise en œuvre de leurs plans stratégiques nationaux; d'appeler les institutions régionales à s'engager plus activement dans la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la PPR et à renforcer leur collaboration avec les partenaires régionaux de coordination, les communautés économiques régionales, les groupes consultatifs régionaux, les comités nationaux de coordination en matière de PPR et les comités directeurs régionaux du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières;
- ii. de prier la FAO de promouvoir et de soutenir le PMEPPR, et en particulier d'appuyer les programmes de surveillance des Membres pour les aider à rester exempts de la maladie, de renouveler son accord avec l'Organisation internationale de la santé animale (OIE) pour prêter appui au Secrétariat conjoint FAO-OIE, et de collaborer avec d'autres partenaires pour consolider les progrès accomplis jusqu'à présent;
- iii. d'inviter la FAO à collaborer avec les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et d'autres partenaires fournisseurs de ressources afin de mettre au point des modes de financement et d'investissement innovants, l'objectif étant d'aider les Membres et les partenaires à mener à bien les actions qui permettront de parvenir à l'éradication de la maladie d'ici à 2030.

C. Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens⁹

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

38. de demander à la FAO de recueillir des données scientifiques sur d'autres pratiques d'alimentation animale pouvant remplacer l'utilisation d'antimicrobiens importants sur le plan médical qui sont utilisés comme activateurs de croissance, ainsi que sur leur efficacité et leur innocuité, de faire l'inventaire de ces pratiques, en collaboration avec l'OIE et les institutions universitaires et de recherche, et de diffuser les connaissances y relatives;

⁸ COAG:LI/2022/6.

⁹ COAG:LI/2022/7.

39. de demander à la FAO de partager des expériences réussies et des bonnes pratiques, y compris des connaissances traditionnelles, d'aider les Membres à réduire la nécessité de recourir aux antimicrobiens, notamment en soutenant les activités de recherche menées sur l'utilisation de remèdes traditionnels tels que les activateurs de croissance d'origine végétale;
40. de demander à la FAO de renforcer l'élaboration et la réalisation des objectifs du Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021--2025 afin de promouvoir davantage l'utilisation responsable des agents antimicrobiens et de permettre l'adoption de bonnes pratiques;
41. d'inviter la FAO à travailler en cohérence avec la version révisée du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (2021), et plus particulièrement son principe 12, ainsi que le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021--2025, afin de renforcer la collaboration avec l'OIE et d'autres organismes concernés et d'aider ainsi les Membres à éliminer progressivement ou à interdire les activateurs de croissance antimicrobiens importants du point de vue médical dans la production animale, et de rassembler des données au sujet des effets de ces mesures sur l'utilisation de ces substances et sur la santé, le bien-être et la productivité des animaux.

IV. Questions diverses

A. Concordance entre les activités de la FAO sur l'élevage et le Cadre stratégique 2022-2031¹⁰

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

42. de prendre note des activités de la FAO sur l'élevage et de leur concordance avec le Cadre stratégique 2022-2031 et les ODD et de demander à la FAO de fournir des informations sur la concordance au niveau des domaines prioritaires du Programme aux fins d'examen par le Sous-Comité;
43. d'inviter les Membres à prendre acte et à tenir compte dans leurs politiques, selon qu'il convient, de la diversité des systèmes d'élevage, de l'importance que revêtent les bonnes pratiques de gestion de l'élevage et des multiples rôles que joue l'élevage de par ses contributions à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens de subsistance et à une croissance économique inclusive;
44. de demander à la FAO de renforcer la contribution de l'élevage aux ODD en fournissant des données, tout en garantissant pleinement leur protection et l'intégrité des informations sensibles, et en mettant à profit les innovations, la technologie et les compléments, notamment par l'intermédiaire de partenariats stratégiques, y compris avec le secteur privé, selon qu'il conviendra;
45. de prier la FAO de rechercher des synergies et de renforcer la collaboration avec l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage et le Programme mondial pour un élevage durable.

B. Communication d'informations globales et factuelles sur le secteur de l'élevage¹¹

Le Sous-Comité a recommandé au Comité de l'agriculture:

46. de reconnaître les nombreux liens qu'entretiennent les systèmes de production animale et les chaînes de valorisation de l'élevage avec les systèmes agroalimentaires au sens large;
47. de prier la FAO de renforcer l'appui qu'elle apporte à ses Membres en matière de collecte et de diffusion de données afin d'améliorer la définition des politiques et des investissements, et de prendre en compte les besoins, les priorités, les capacités et les contextes nationaux lors de l'analyse des données et de la communication d'informations relatives aux différents systèmes d'élevage et

¹⁰ COAG:LI/2022/8, COAG:LI/2022/INF/7, COAG:LI/2022/INF/8, COAG:LI/2022/INF/9, COAG:LI/2022/INF/10, COAG:LI/2022/INF/11.

¹¹ COAG:LI/2022/9.

à leur durabilité, sachant que les ODD sont intégrés et indissociables et qu'ils se rapportent de manière équilibrée aux trois dimensions du développement durable.

C. Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture¹²

48. Le Sous-Comité a examiné le projet de programme de travail pluriannuel 2022-2025, a formulé des recommandations à ce sujet et a dit attendre avec intérêt une version révisée qui serait présentée au Comité de l'agriculture à sa vingt-huitième session afin qu'il l'examine et prenne une décision.

D. Date et lieu de la prochaine session

49. Le Sous-Comité a indiqué que la deuxième session du Sous-Comité de l'élevage se tiendrait à Rome. Les dates seront communiquées ultérieurement par le Directeur général de la FAO.

¹² COAG:LI/2022/10.

ANNEXE A – Membres du Sous-Comité de l'élevage

<ul style="list-style-type: none"> • Afghanistan • Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Angola • Arabie saoudite • Argentine • Arménie • Australie • Autriche • Azerbaïdjan • Bangladesh • Bélarus • Belgique • Bénin • Bolivie (État plurinational de) • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cameroun • Canada • Chili • Chine • Chypre • Colombie • Congo • Costa Rica • Côte d'Ivoire • Croatie • Cuba • Danemark • Djibouti • Égypte • El Salvador • Émirats arabes unis • Équateur • Érythrée • Espagne • Estonie • États-Unis d'Amérique • Éthiopie • Fédération de Russie • Finlande • France • Gabon 	<ul style="list-style-type: none"> • Ghana • Grèce • Guatemala • Guinée • Guinée équatoriale • Haïti • Honduras • Hongrie • Îles Salomon • Inde • Indonésie • Iran (République islamique d') • Iraq • Irlande • Israël • Italie • Japon • Jordanie • Kenya • Koweït • Lesotho • Lettonie • Liban • Libéria • Libye • Lituanie • Macédoine du Nord • Madagascar • Malaisie • Mali • Maroc • Mauritanie • Mexique • Mongolie • Monténégro • Mozambique • Myanmar • Nicaragua • Niger • Nigéria • Norvège • Nouvelle-Zélande • Oman • Ouganda • Ouzbékistan • Pakistan • Panama 	<ul style="list-style-type: none"> • Paraguay • Pays-Bas • Pérou • Philippines • Pologne • Portugal • Qatar • République arabe syrienne • République de Corée • République dominicaine • République populaire démocratique de Corée • République-Unie de Tanzanie • Roumanie • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord • Saint-Marin • Saint-Vincent-et-les Grenadines • Samoa • Sénégal • Serbie • Sierra Leone • Slovaquie • Slovénie • Soudan • Sri Lanka • Suède • Suisse • Tchad • Tchèque • Thaïlande • Togo • Tunisie • Turquie • Ukraine • Union européenne (Organisation Membre) • Uruguay • Venezuela (République bolivarienne du) • Yémen • Zambie • Zimbabwe
---	---	---

ANNEXE B – Ordre du jour

1. Questions de procédure

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Élection des membres du Bureau et désignation des membres du Comité de rédaction
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

2. L'élevage durable pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la lutte contre la pauvreté

- 2.1 Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes agroalimentaires durables, à la nutrition et à l'alimentation
- 2.2 Bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs
- 2.3 Intégrer le secteur de l'élevage dans les mesures nationales relatives au climat en prenant en compte son adaptation et sa résilience face au changement climatique, ainsi que sa contribution à la biodiversité et aux services écosystémiques

3. Une seule santé

- 3.1 Renforcer les capacités et la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»
- 3.2 Progrès accomplis sur la voie de l'éradication de la peste des petits ruminants
- 3.3 Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens

4. Questions diverses

- 4.1 Concordance entre les activités de la FAO sur l'élevage et le Cadre stratégique 2022-2031
- 4.2 Établissement de rapports sur le secteur de l'élevage qui en couvrent tous les aspects et soient fondés sur des données factuelles
- 4.3 Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture
- 4.4 Date et lieu de la prochaine session

5. Adoption du rapport

ANNEXE C – Liste des documents

COAG:LI/2022/1	Ordre du jour provisoire
COAG:LI/2022/2	Contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à des systèmes agroalimentaires durables, à la nutrition et à une alimentation saine
COAG:LI/2022/3	Bonnes pratiques visant à améliorer de façon durable la productivité des petits éleveurs
COAG:LI/2022/4	Intégrer le secteur de l'élevage dans les mesures nationales relatives au climat en prenant en compte son adaptation et sa résilience face au changement climatique, ainsi que sa contribution à la biodiversité et aux services écosystémiques
COAG:LI/2022/5	Renforcer les capacités et la coordination au niveau national pour gérer les risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes dans le cadre de l'approche «Une seule santé»
COAG:LI/2022/6	Éradication de la peste des petits ruminants – État d'avancement
COAG:LI/2022/7	Autres pratiques d'alimentation animale à envisager pour promouvoir l'utilisation responsable des antimicrobiens
COAG:LI/2022/8	Concordance entre les activités de la FAO sur l'élevage et le Cadre stratégique 2022-2031
COAG:LI/2022/9	La communication d'informations globales et factuelles sur le secteur de l'élevage
COAG:LI/2022/10	Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture
COAG:LI/2022/INF/1 Rev.1	Calendrier provisoire
COAG:LI/2022/INF/2	Liste provisoire des documents
COAG:LI/2022/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
COAG:LI/2022/INF/4	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025
COAG:LI/2022/INF/5	Réduire l'incidence des maladies animales transfrontières à fort impact au moyen du Système de prévention des crises (EMPRES)
COAG:LI/2022/INF/6	Réduire les risques de transmission de nouveaux agents pathogènes des espèces sauvages aux êtres humains et aux animaux
COAG:LI/2022/INF/7	Intégrer les parcours et le pastoralisme dans les activités de la FAO
COAG:LI/2022/INF/8	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
COAG:LI/2022/INF/9	Rapport du Programme mondial pour un élevage durable
COAG:LI/2022/INF/10	Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage
COAG:LI/2022/INF/11	Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021: résultats en matière d'élevage